

LEXIQUE SYNDICAL

- ACD:** Assemblée des coordonnateurs et coordonnatrices de départements (CD). Réunit les CD et la direction des Études.
- AG:** Assemblée générale. Regroupement de tous les membres du syndicat qui forment l'instance locale où se prennent les décisions. .
- ARREQ:** Association des retraitées et retraités de l'enseignement. Regroupe les retraités ayant été membres de la CSQ ou de son ancêtre la CEQ.
- Asso.** Association générale des étudiantes et étudiants du cégep de Victoriaville, ou AGEECV.
- BE:** Bureau exécutif du syndicat composé de 5 personnes élues pour s'occuper de la gestion courante et de l'accomplissement des mandats données par l'Assemblée générale.
- CA:** Conseil d'administration du Cégep. Composé du DG, du DE, de 4 représentants syndicaux, de représentants des parents, du monde universitaire et socioéconomique et de 2 élèves.
- C.C.:** Convention collective, le contrat de travail qui s'applique aux enseignantes et enseignants affiliés à la FEC.
- CD, CP:** Coordonnateur ou coordonnatrice du département ou de programme. Une personne élue par le département ou le programme à chaque année. Ce n'est pas un patron mais un ou une collègue! Ses fonctions sont précisées à la convention collective.
- CDP:** Coordonnateur ou coordonnatrice du département et du programme, vu qu'il est possible de cumuler les deux tâches.
- CE:** Commission des Études. Instance pédagogique suprême du cégep, qui se réunit de 2 à 4 fois par année pour donner des avis pédagogiques à la Direction des Études. Composée entre autres de 8 profs provenant des secteurs préuniversitaire et technique et de la formation générale.
- CF-FEC:** Conseil fédéral de la FEC. Instance composée d'un représentant (généralement la présidence) par syndicat affilié à la FEC + le BE de la FEC.
- CG-FEC:** Conseil général de la FEC. Instance décisionnelle de la fédération qui réunit des déléguées et délégués de chaque cégep de la FEC en proportion à la taille du syndicat (5 à Victoriaville).
- CG-CSQ :** Conseil général de la CSQ. Instance décisionnelle de la Centrale qui regroupe des représentants de chaque syndicat membre.
- CGN:** Conseil général de négociation (à la CSQ). Instance de décision de la CSQ qui définit les mandats de stratégie et d'action au niveau intersectoriel (salaire, retraite, droits parentaux)
- CI:** Charge individuelle de travail pour chaque enseignante ou enseignant, calculée selon une formule apparaissant à la convention collective et avec laquelle chacun devrait se familiariser. Elle ne peut excéder 88 par année. Voir le délégué syndical ou le CD pour apprendre à calculer votre Ci.

- CIFAC:** Comité d'interprétation et de formation à l'application de la convention. Comité de la FEC réunissant périodiquement les responsables de l'application de la convention collective de chaque syndicat des cégeps FEC.
- CN:** Comité de négociation. À la FEC, il est composé de 2 ou 3 personnes qui sont libérées pour la durée de la préparation des demandes syndicales, de l'analyse des offres patronales, de la négociation elle-même et de l'opération « clausage ».
- CPNC :** Comité patronal de négociation des collègues. Nos vis-à-vis en négociation. La partie patronale.
- CSQ:** Centrale des syndicats du Québec. Centrale syndicale à laquelle nous sommes affiliés. Regroupe 180 000 dont une majorité proviennent du secteur de l'éducation. Se nommait auparavant la CEQ. Sa présidente actuelle : Louise Chabot.
- CSN :** Confédération des syndicaux nationaux. Une autre centrale syndicale parmi les plus importantes. .
- DE:** Directeur des Études. Au Cégep de Victoriaville : Christian Héon.
- DG:** Directeur général. Au Cégep de Victoriaville : Vincent Guay.
- DRH:** Directrice des Ressources humaines. Au cégep de Victoriaville : Mélanie Bélanger.
- ETC:** Équivalent temps complet. 1 ETC égale une ou un enseignant à temps complet pour une année donnée. Les ressources allouées à l'enseignement sont évaluées en ETC. Le Cégep reçoit par exemple 158 ETC pour une année donnée, qui seront répartis en 170 profs. Certains profs signent des contrats à 0.5 ETC, etc. L'ETC mesure le pourcentage de tâche effectué par un prof par rapport à un temps complet.
- FEC:** Fédération des enseignantes et enseignants de cégep. Notre fédération, affiliée à la CSQ, regroupe les syndicats des enseignantes et enseignants de 13 cégeps : Bois-de-Boulogne, Gaspé, Gérald-Godin, Îles-de-la-Madeleine, Institut maritime du Québec, Matane, Drummondville, Lennoxville, Rimouski, Rivière-du-Loup, Ste-Foy, Sorel-Tracy et Victoriaville. Son président actuel est Mario Beauchemin.
- FIIQ :** Fédération des infirmiers et infirmières du Québec
- FNEEQ:** Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec. L'autre fédération regroupant des enseignantes et enseignants de cégep. Affiliée à la CSN, elle regroupe 32 syndicats.
- FSE:** Fédération des syndicats de l'enseignement. Affiliée à la CSQ, notre centrale syndicale, elle regroupe la grande majorité des syndicats enseignants des commissions scolaires (environ 75 000 membres).
- FTQ :** Fédération des travailleurs du Québec. La plus grosse des 3 principales centrales syndicales.
- Grief:** Un grief peut être individuel, de groupe ou syndical. Il s'agit d'une plainte soumise à un arbitre en ce qui a trait à l'interprétation ou l'application de la convention collective qui implique le syndicat et la direction du collège. La décision de l'arbitre est généralement sans appel.
- MED:** Une ou un enseignant mis en disponibilité. Il s'agit d'une ou d'un enseignant permanent pour lequel le Collège n'a plus de poste à temps complet à lui offrir; il est alors couvert d'une protection salariale de 80% et doit rencontrer certaines obligations relatives à son utilisation.

- PNE:** Professionnel non enseignant. Regroupe du personnel comme les psychologues, les API, conseillers en orientation, conseillers pédagogiques, responsables des sports, de la vie culturelle, etc. Sont regroupés en un syndicat.
- RAM:** Responsable de l'action et de la mobilisation. Membre du syndicat, généralement du Bureau exécutif, libéré partiellement de sa tâche d'enseignement en période de négociation pour mobiliser et activer les membres.
- RCS:** Rencontre collège-syndicat. Instance bipartite, composée du responsable de l'application de la convention collective et de quelques autres membres du BE du Syndicat, d'une part, et de la DRH et de quelques autres membres de la direction, d'autre part. C'est l'instance où se signent les ouvertures de charges, où s'étudie la répartition de l'allocation et où l'on discute et tente de régler les différends entre la partie syndicale et la partie patronale. Sur toute question relative à l'application et l'interprétation de la convention collective et sur toute question susceptible de maintenir ou d'améliorer les relations de travail, le Collège ou le Syndicat peut demander à rencontrer l'autre partie.
- RREGOP:** Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics.
- SEECV:** Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Victoriaville.
- SFPQ:** Syndicat de la fonction publique du Québec (fonctionnaires).
- SPGQ:** Syndicat des professionnelles et des professionnels du Gouvernement du Québec.
- Soutien:** Syndicat du personnel de soutien. Composé du personnel comme les techniciens, les secrétaires, les concierges, etc.